Image not found or type unknown

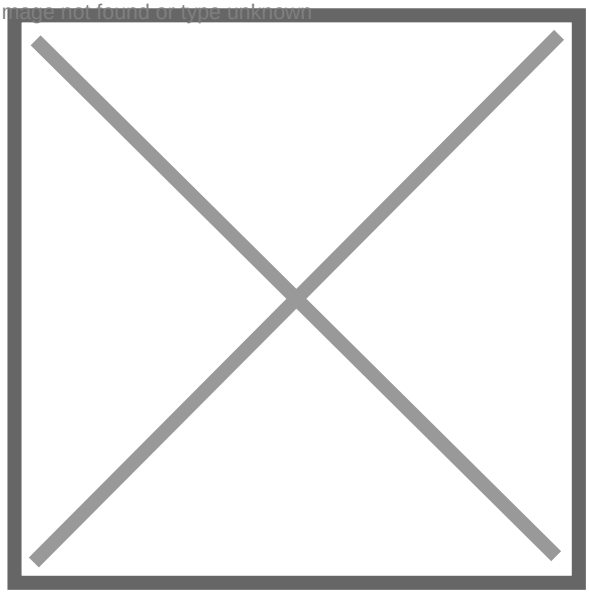

Vente d'une moto d'occasion

Par **dasilva**, le **25/04/2008** à **21:31**

bonjour,
j'ai vendu ma moto à un particulier qui, au bout de 15 jours me téléphone et me dit qu'il à cassé le moteur. Il me demande alors une anulation de vente pour vis caché ce que j'ai refusé pour la simple raison que la moto était en parfait état de marche. L'étape suivante fut l'expertise de la moto, dont j'ai pris le soin de mandater un expert. A l'issu de l'expertise, l'expert determine une usure normale du moteur ce qui laisse à concluer la maltraitense du moteur par l'acheteur.
Cependant, l'acheteur munit d'un ami avocat, pousse le vis à signaler que le véhicule était débridé le faisant passer pour vis caché(pouvant etre une raison d'anulation de vente)
Si je continu la procédure, un expert judiciaire sera mandaté pour juger de la situation.
Je sais plus quoi faire, soit je récupére la moto avec moteur cassé, ou je continue la procédure sachant que si je perds je n aurais pas les moyens financier de payer la moto(5000Euros) avec 3000 à 4000Euros de réparations, mon expert(environ 400€) et l'expert judicaire dont on ma dit que les prestations s'élévent minimum à 1500€.

Que dois-je faire?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés